

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 5 janvier au 16 février 2023

- Projet de construction de l'établissement pénitentiaire nord-francilien
- Projet de mise en compatibilité des Plan locaux d'urbanisme (PLU) des communes de Bernes-sur-Oise (95) et de Morangles (60)

À BERNES-SUR-OISE (95)
MORANGLES (60)
LE-MESNIL-EN-THELLE (60)
BRUYÈRES-SUR-OISE (95)

Mme Dalila DA COSTA ALVES

M. Patrick NORYNBERG

Garants de la CNDP

Nous contacter :

- dalila.dacostaalves@garant-cndp.fr
- patrick.norynberg@garant-cndp.fr

Les intervenants



- Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

- Chef du service de l'administration



- Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP)

- Directeur interrégional



- Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ)

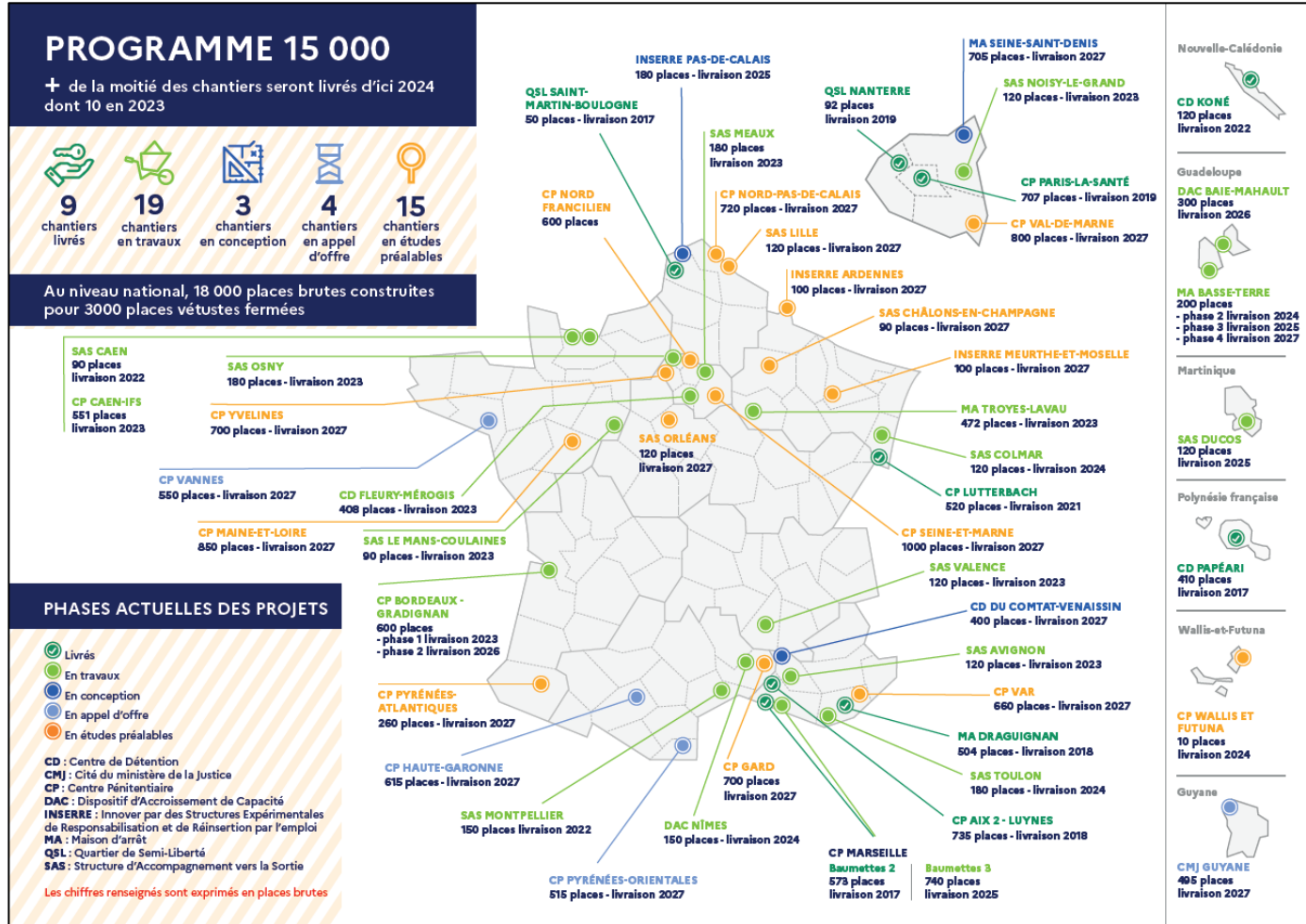
- Directeur général
- Directrice de programme



- Commission nationale du débat public (CNDP)

- Mme Dalila DA COSTA ALVES
- M. Patrick NORBYNBERG
garants de la CNDP

Le programme des 15 000 places



Les sites étudiés pour l'implantation d'un établissement pénitentiaire dans le Val d'Oise



Le site de Bernes-sur-Oise

Foncier / Nature du terrain	<ul style="list-style-type: none">▪ Propriété Etat▪ Environ 16,5 ha
Localisation	<ul style="list-style-type: none">▪ Proximité avec les principaux partenaires de sécurité / Justice / santé (moins de 10 km / 15 min)▪ Proximité du Tribunal de Pontoise (30 km / 30 min)
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none">▪ Proximité avec le réseau routier structurant (A16 via RD 924 : 10 min)▪ Proximité avec des gares (Ligne H), notamment celle de Persan-Beaumont (10 min en voiture)
Environnement Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none">▪ Impact potentiel modéré vis-à-vis de la faune et la flore
Environnement Milieu humain	<ul style="list-style-type: none">▪ Mitoyenneté limitée (habitations les plus proches : 1 km)▪ Prélèvement modéré de terres agricoles (4 ha), appartenant à l'Etat▪ Opportunité de développer des synergies avec l'AFPA

Présentation du projet



**Projet de
600 places**



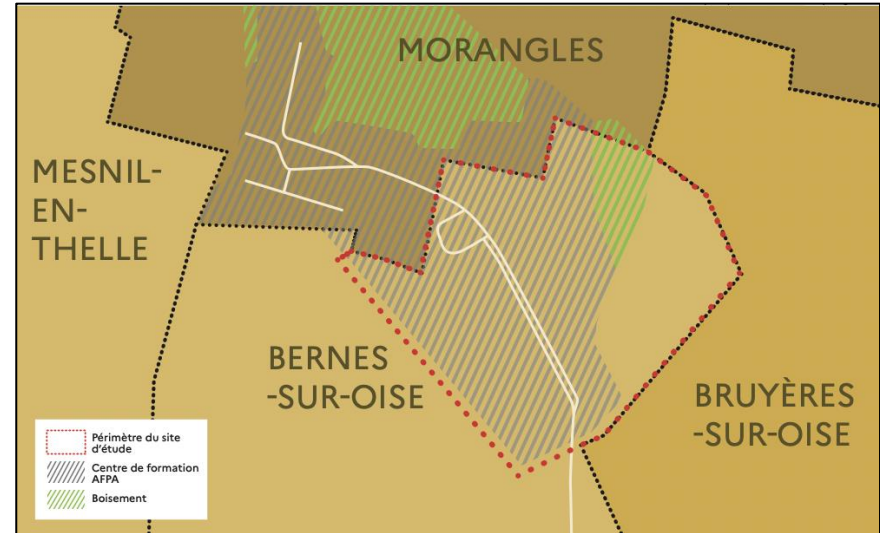
**Différents régimes de
détention**



**Site d'étude de 16 Ha
(actuellement occupés
en partie par l'AFPA)**

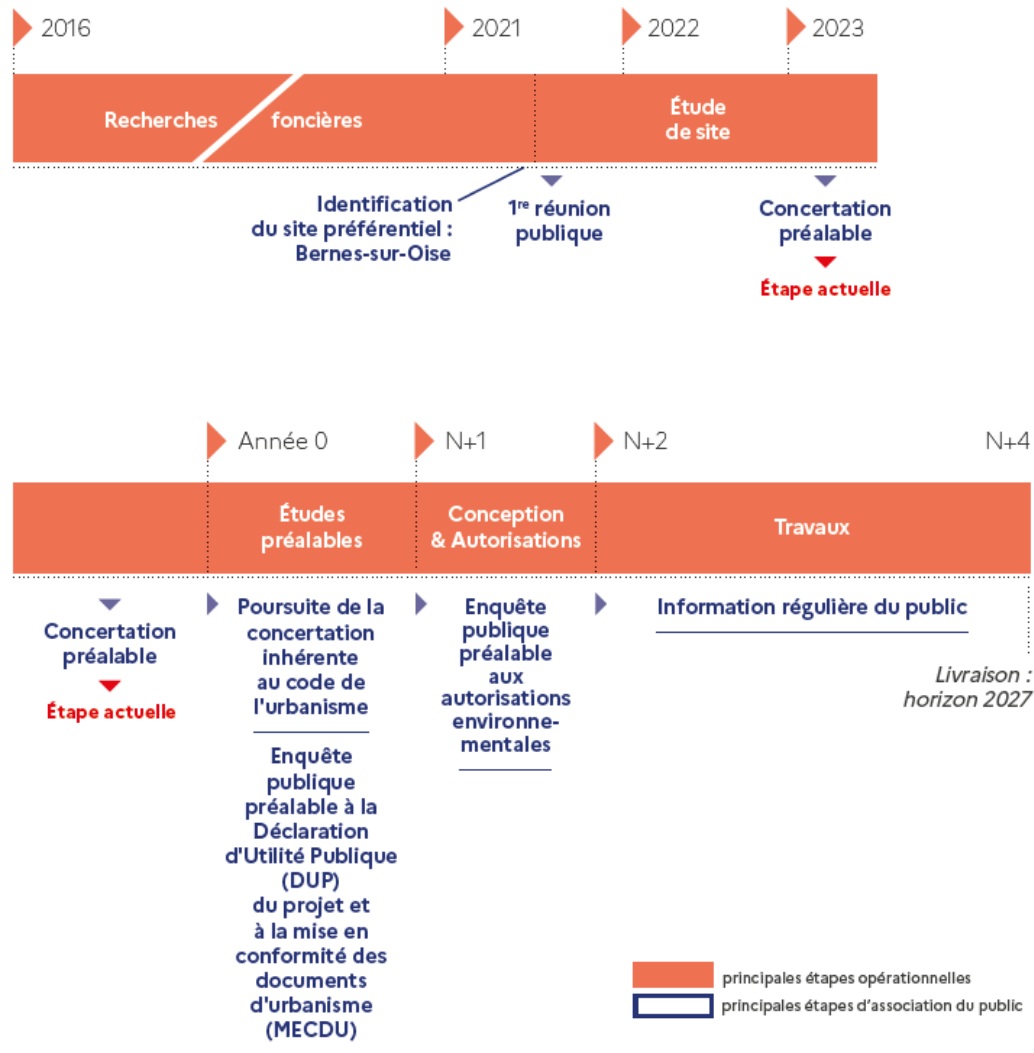


**535 emplois directs et
indirects**



**Mise en compatibilité
nécessaire du Plan local
d'urbanisme (PLU) de
Bernes s/Oise et
probablement du PLU
de Morangles**

Les étapes du projet







VOUS AVEZ LA
PAROLE



LE CADRE GÉNÉRAL



Le cadre politique du projet

- Programme pénitentiaire présidentiel → Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice
 - Création de **15 000 places** de prison supplémentaires
- **Objectifs :**
 - Assurer la réponse pénale 
 - Améliorer les conditions de travail des personnels 
 - Améliorer la prise en charge des détenus 
 - Réduire la surpopulation carcérale 
- Plan d'actions pour le Val-d'Oise

Les objectifs majeurs



La situation régionale

	Île-de-France (16 établissements)	MA du Val-d'Oise (Osny)
Capacité opérationnelle	10 040	579
Détenus	13 416	859
Densité carcérale	133,6 %	148,4 %

Chiffres du 1^{er} décembre 2022

Les établissements pénitentiaires en Île-de-France



L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE



Les sites étudiés – Analyse multicritères

Commune	Environnement – Milieu humain	Environnement – Milieu naturel
Goussainville	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement de terres agricoles (14 ha) Habitations les plus proches : 900 m 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de zone de protection réglementaire Pas de continuité écologique
Belloy-en-France	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement de terres agricoles (12,5 ha) Habitations les plus proches : 150 m Co-visibilité avec le Château de Franconville-aux-Bois (monument historique) et son alignement d'arbres (site classé) 	<ul style="list-style-type: none"> Site inscrit « Ensemble du massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs Abords » Corridor écologique identifié au sud du site
Louvres	<ul style="list-style-type: none"> Activités en fonctionnement sur site Proximité immédiate de quartiers d'habitat pavillonnaire 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de zone de protection réglementaire Pas de continuité écologique
Montsout	<ul style="list-style-type: none"> Habitations les plus proches : 80 m (séparées par la RN1) Activités en fonctionnement sur la totalité du site 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de zone de protection réglementaire Pas de continuité écologique
Courdimanche	<ul style="list-style-type: none"> Habitations les plus proches : 300 m 	<ul style="list-style-type: none"> Friche boisée Lac Pas de zone de protection réglementaire Pas de continuité écologique
Bernes-sur-Oise	<ul style="list-style-type: none"> Habitations les plus proches : 1 km Site en partie occupée par l'AFPA (opportunité de synergies) Prélèvement modéré de terres agricoles (4 ha) 	<ul style="list-style-type: none"> Zone boisée et zone humide sur le site d'étude Pas de zone de protection réglementaire Pas de continuité écologique EBC (PLU de Morangles) à proximité (non-impacté)

Les sites étudiés – Analyse multicritères

Commune	Foncier	Nature du terrain
Goussainville	<ul style="list-style-type: none"> Zone B du plan d'exposition au bruit de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle : Inconstructible 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 14 ha Terrain plat
Belloy-en-France	<ul style="list-style-type: none"> Mise en compatibilité du PLU Incompatibilité avec la charte du PNR Oise-Pays de France 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 12,5 ha Léger dénivelé (9 m) Possible surplomb (poteau)
Louvres	<ul style="list-style-type: none"> Propriété EPF Mise en compatibilité du PLU Impact servitude radioélectrique à préciser 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 8,5 ha – Forme irrégulière Terrain plat Possibles surplombs (antennes relais) Sols pollués et amiante
Montsout	<ul style="list-style-type: none"> PLU : zone urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 15 ha Léger dénivelé (12 m) Sols pollués
Courdimanche	<ul style="list-style-type: none"> Mise en compatibilité du PLU Risque inondation identifié dans le PLU 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 30 ha mais parcelle morcelée Terrain plat Possible surplomb (lignes HT)
Bernes-sur-Oise	<ul style="list-style-type: none"> Propriété Etat Mise en compatibilité du PLU Servitude aéronautique (pas d'incompatibilité) 	<ul style="list-style-type: none"> Environ 17 ha Léger dénivelé (10 m) Possible pollution pyrotechnique

Les sites étudiés – Analyse multicritères

Commune	Localisation	Accessibilité
Goussainville	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de sécurité / Justice / santé : moins de 15 km / 20 min TJ de Pontoise : 35 km / 40 min 	<ul style="list-style-type: none"> RN104 : 5 min Gare des Noues (RER D) : 5 min (voiture)
Belloy-en-France	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de sécurité / Justice / santé : moins de 20 km / 25 min TJ de Pontoise : 25 km / 30 min 	<ul style="list-style-type: none"> A16 / N104 (via RD909) : 5 min Gare de Belloy – Saint-Martin (Ligne H) : 8 min (pieds)
Louvres	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de sécurité / Justice / santé : moins de 15 km / 20 min TJ de Pontoise : 35 km / 40 min 	<ul style="list-style-type: none"> RN104 : 5 min Gare de Louvres (RER D) : 5 min (pieds)
Montsout	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de sécurité / Justice / santé : moins de 20 km / 25 min TJ de Pontoise : 20 km / 25 min 	<ul style="list-style-type: none"> A16 / N104 : 5 min Gare de Montsout – Maffliers (Ligne H) : 15 min (pieds)
Courdimanche	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de sécurité / Justice / santé : moins de 10 km / 10 min TJ de Pontoise : 8 km / 10 min 	<ul style="list-style-type: none"> A15 : 5 min Gare de Cergy Le Haut (RER A + Ligne L) : 12 min (pieds)
Bernes-sur-Oise	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires de sécurité / Justice / santé : moins de 10 km / 15 min TJ de Pontoise : 30 km / 30 min 	<ul style="list-style-type: none"> A16 : 10 min Gare de Persan-Beaumont (Ligne H) : 10 min (voiture)

Les sites étudiés – Analyse multicritères : synthèse

Commune	Milieu humain	Milieu naturel	Foncier	Nature du terrain	Localisation	Accessibilité
Goussainville	Yellow	Light Green	Grey	Light Green	Yellow	Yellow
Belloy-en-France	Grey	Yellow	Red	Yellow	Yellow	Light Green
Louvres	Grey	Light Green	Light Green	Red	Yellow	Light Green
Montsault	Grey	Light Green	Light Green	Yellow	Yellow	Yellow
Courdimanche	Yellow	Yellow	Grey	Red	Light Green	Yellow
Bernes-sur-Oise	Light Green	Yellow	Light Green	Yellow	Yellow	Yellow

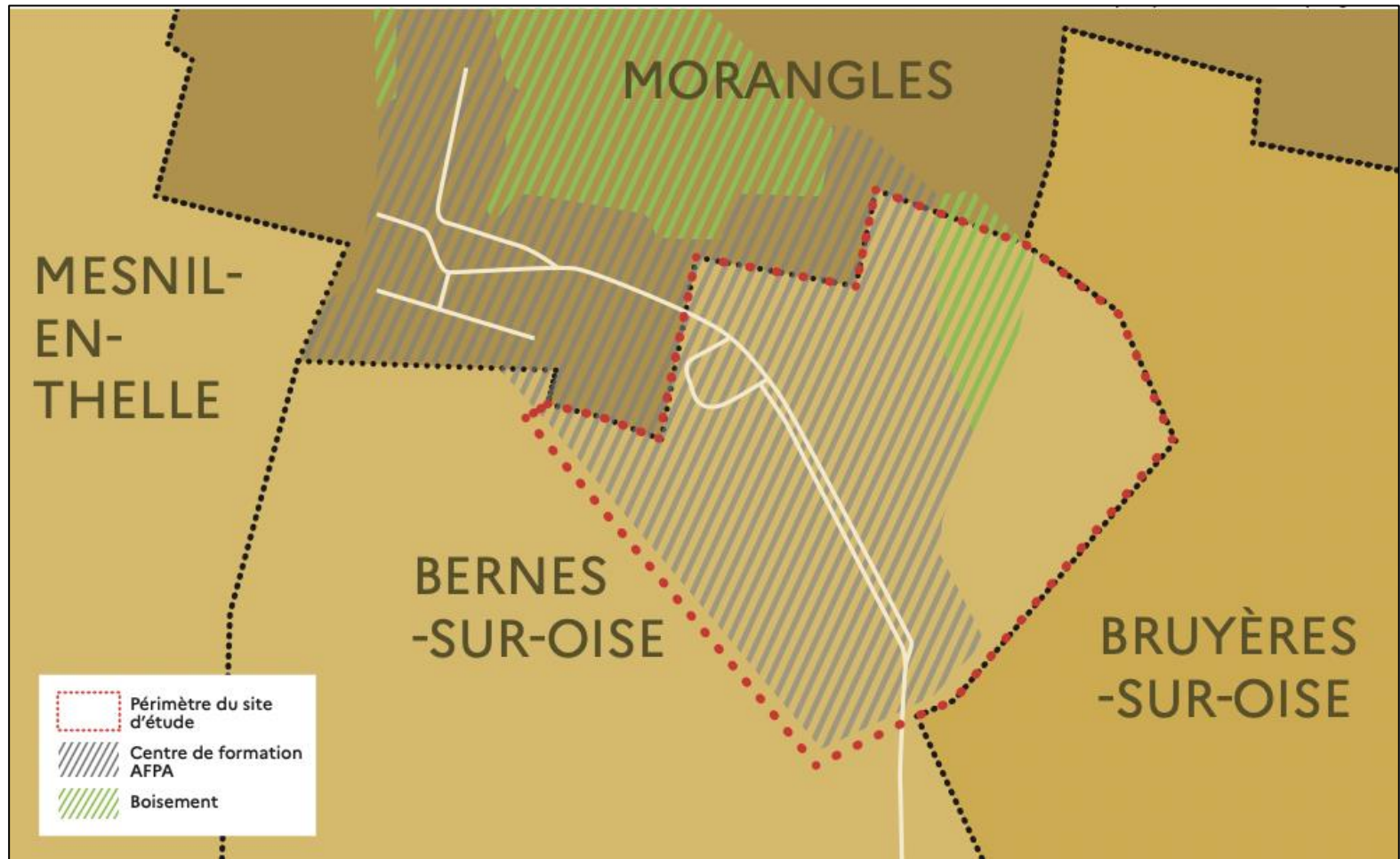
Les sites étudiés – Bilan

Commune	Motifs de la non-sélection
Goussainville	<ul style="list-style-type: none"> Localisation située en zone B du plan Plan d'exposition au bruit (inconstructibilité)
Belloy-en-France	<ul style="list-style-type: none"> Incompatibilité avec la charte du Parc Naturel Régional Oise–Pays de France
Louvres	<ul style="list-style-type: none"> Très forts enjeux vis-à-vis du milieu humain : nombreux riverains situés à proximité immédiate Dimensions du site trop contraintes (environ 8,5 ha – Forme irrégulière)
Montsoul	<ul style="list-style-type: none"> Site totalement occupé par une activité industrielle (VINCI – métallurgie / découpe / stockage); Site ayant abrité des activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols.
Courdimanche	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'inondation indiqué dans le PLU ; Fortes contraintes au sein de la parcelle : lac au milieu, oléoduc en limite nord, bandes d'inconstructibilité la traversant.

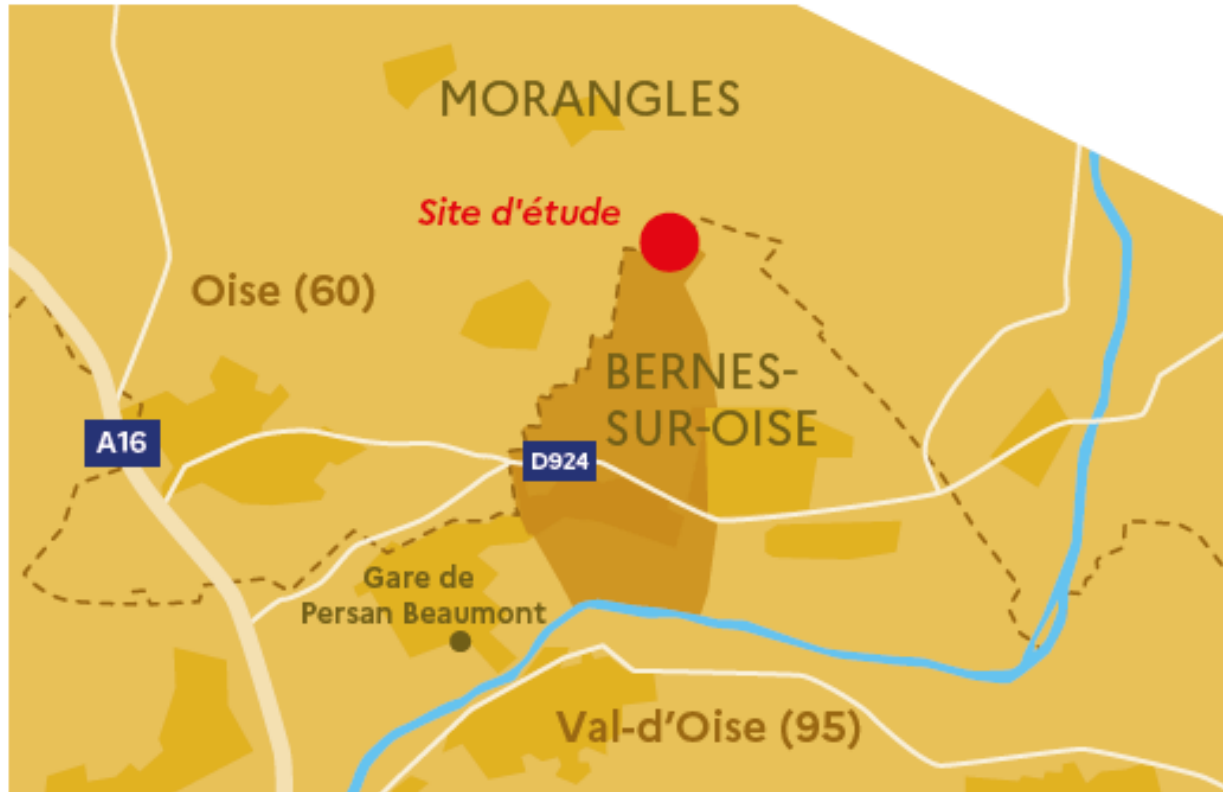
Le choix du site de Bernes-sur-Oise

Foncier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriété Etat ▪ Pas de contrainte d'évacuation ou de servitudes contraignantes
Nature du terrain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 16,5 ha ▪ Faible déclivité
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité avec les principaux partenaires de sécurité / Justice / santé (moins de 10 km / 15 min) ▪ Proximité du Tribunal de Pontoise (30 km / 30 min)
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité avec le réseau routier structurant (A16 via RD 924 : 10 min) ▪ Proximité avec des gares (Ligne H), notamment celle de Persan-Beaumont (10 min en voiture)
Environnement Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact potentiel modéré vis-à-vis de la faune et la flore : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de zone de protection réglementaire ▪ Pas de continuité écologique ▪ Premières mesures ERC identifiées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préservation de l'EBC, côté Morangles ▪ Impact sur la zone humide (critère pédologique) à limiter ▪ Inventaires faunes / flores / zones humides en cours d'achèvement
Environnement Milieu humain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mitoyenneté limitée (habitations les plus proches : 1 km) ▪ Prélèvement modéré de terres agricoles (4 ha), appartenant à l'Etat ▪ Opportunité de développer des synergies avec l'AFPA

La localisation du site sur la parcelle



L'accessibilité du site



- Transports en commun : adaptation du réseau à étudier



- Mobilités actives : besoin d'un aménagement à évaluer

Les études envisagées

- **Études d'impact :**

- Faune / Flore
- Zone humide
- Etude acoustique
- Etude sur les nuisances lumineuses
- Etude paysagère
- Etude préalable agricole
- Etude de circulation



- **Relevé topographique**

- **Diagnostics géotechniques et hydrogéologiques**

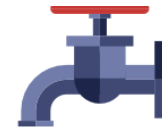
- **Diagnostic archéologique (en cas de prescription)**



- **Diagnostic de pollution (dont pyrotechnique)**



- **Dimensionnement des réseaux et à la viabilisation du site**



Le déroulement des travaux

Engagement – Charte « chantier faible nuisance »

- Imposée au futur groupement de conception-réalisation
- Principes :
 - **Informier et écouter le public** et les riverains : Panneaux d'information, boîte aux lettres, adresse mail, numéro vert de réclamation, information régulière des riverains, ...
 - **Limiter les nuisances potentielles** (trafic, acoustiques, visuelles, vibrations, olfactives, ...) **et l'impact du projet sur l'environnement**



Schéma type de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire

Principes de zonage dans et autour d'une enceinte pénitentiaire

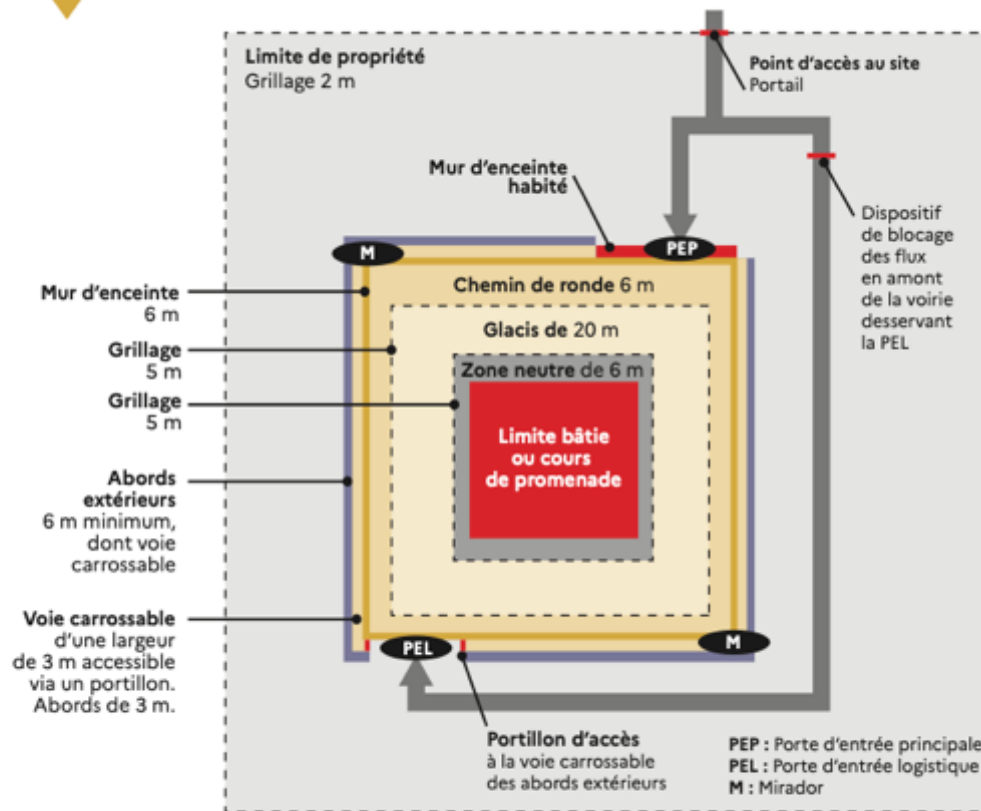
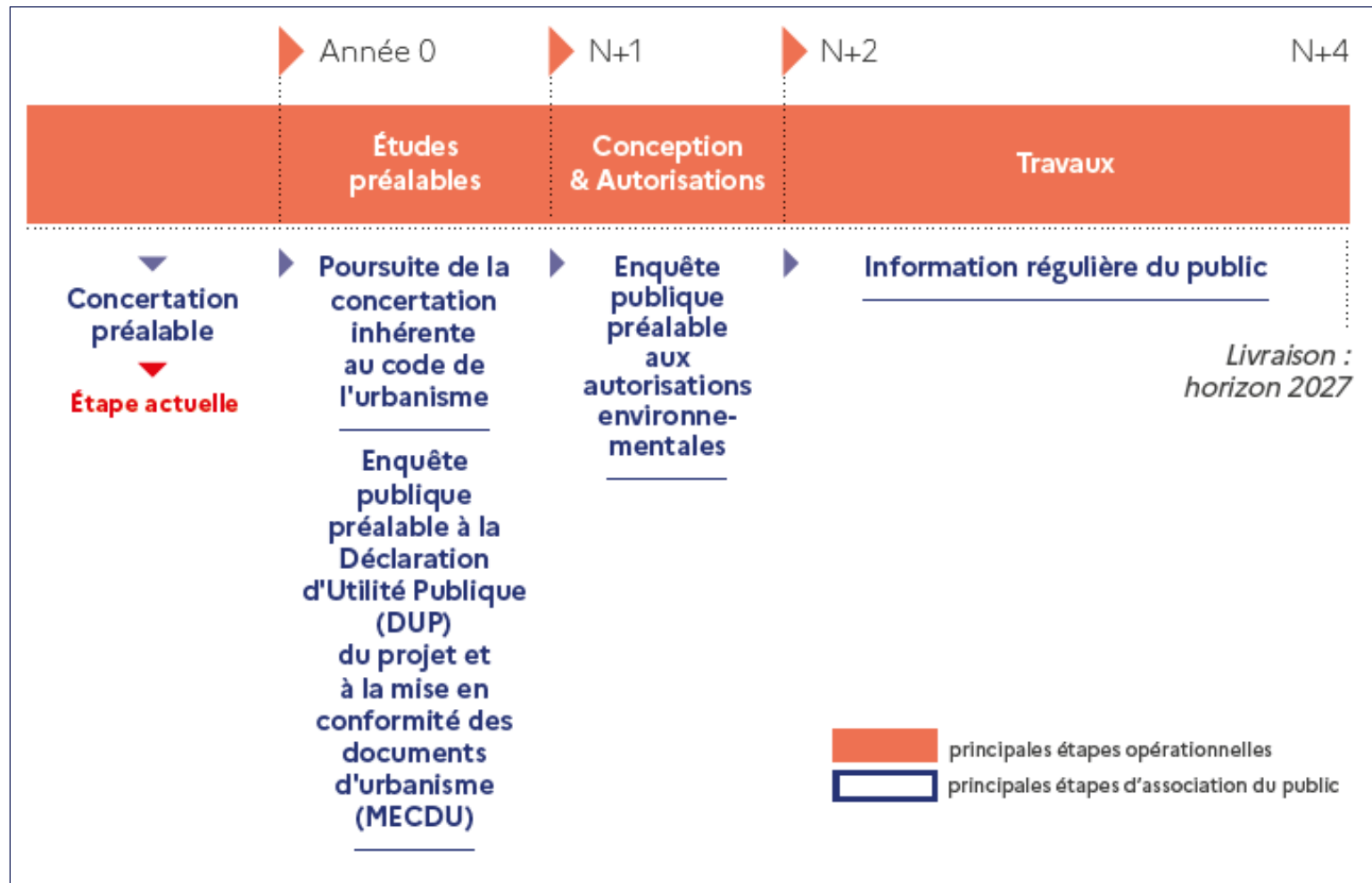


Schéma de principe des établissements pénitentiaires

Calendrier type d'une opération pénitentiaire



LES IMPACTS





Vue depuis Morangles



Vue depuis le chemin du



Vue depuis la RD 924



Vue depuis le Mesnil-en-Thelle

Simulation d'insertion paysagère

AVANT



1. Vue depuis le chemin du Crouy



APRÈS



Simulation d'insertion paysagère

AVANT



2. Vue depuis Bernes-sur-Oise (aérodrome)



APRÈS



Simulation d'insertion paysagère

AVANT



3. Vue depuis Le Mesnil-en-Thelles



APRÈS



Exemple d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire de Lutterbach

Exemple d'établissement pénitentiaire



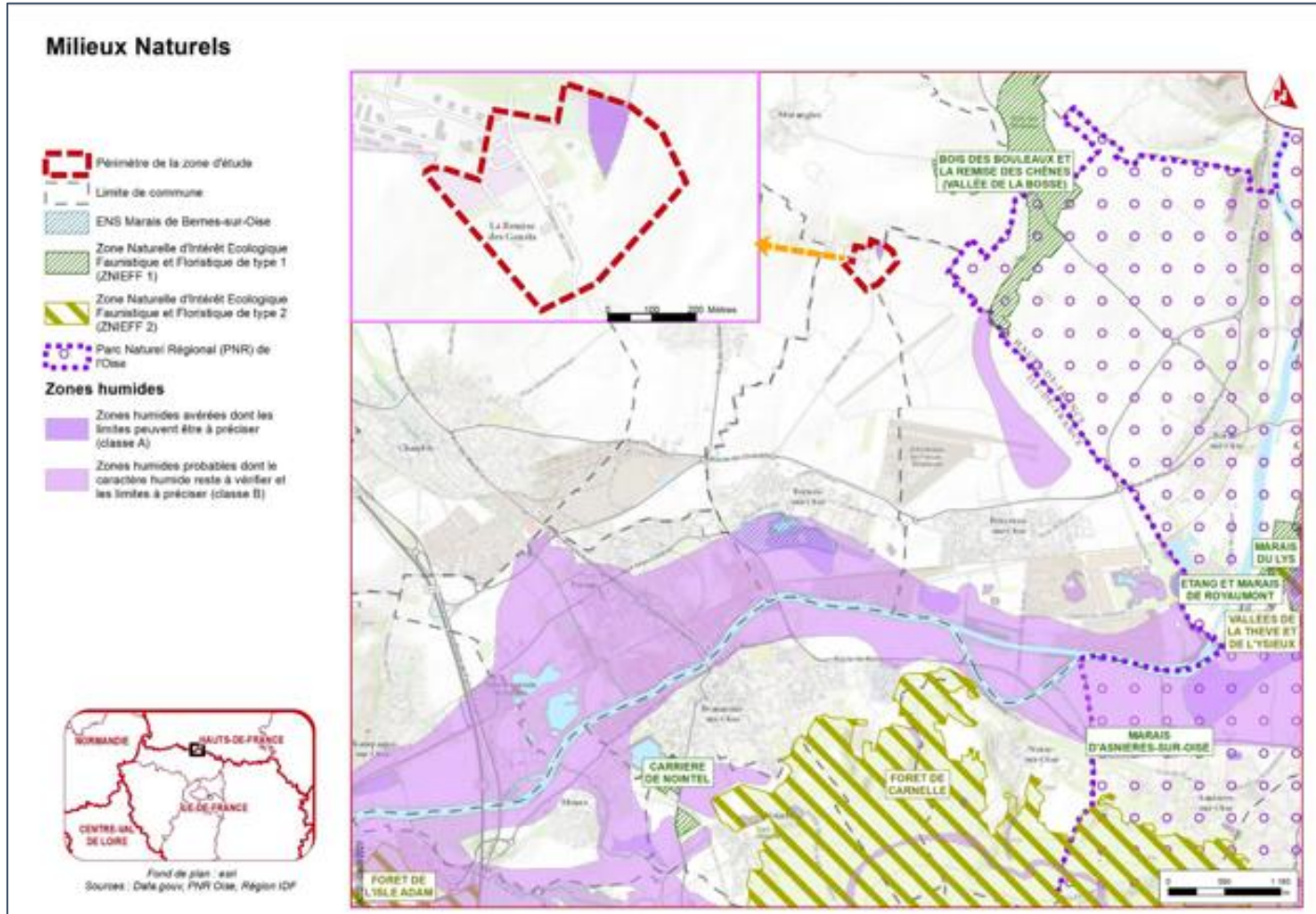
Centre pénitentiaire de Lutterbach

Exemple d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire de Draguignan

Les impacts environnementaux



Les impacts sur le milieu agricole

- **Prélèvement de surfaces à usage agricole :**
 - Parcelle agricole (propriété Etat) : environ 4 ha
 - Elargissement du chemin de Crouy
- **Circulation :**
 - **Pas de restriction sur le chemin de Crouy**
 - **Rétablissement des chemins agricoles** (si impact)
- **Projet soumis à étude préalable agricole**



Les enjeux socio-économiques

- **Coût** du marché de conception-réalisation : ≈ 120 M€ HT €
- **Emplois :**

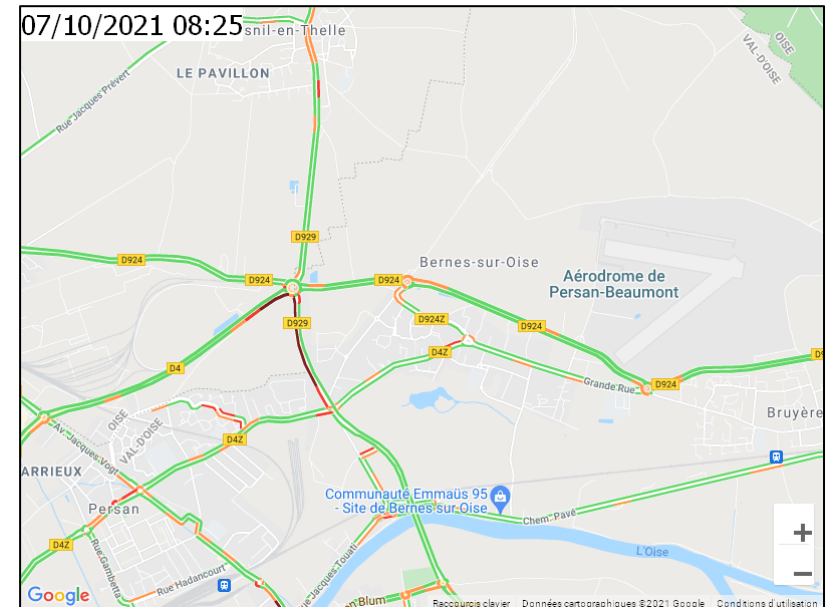
Chantier	Exploitation
Jusqu'à 400 compagnons	Environ 535 emplois, dont : <ul style="list-style-type: none">▪ 385 emplois directs▪ 140 emplois indirects et induits
600 h d'insertion / M€	

- **Retombées économiques *pour le territoire* :**
 - **Arrivée des familles** des personnels pénitentiaires
 - Fonctionnement de l'établissement : ≈ 4 M€/HT/an de commandes
 - **Personnes détenues :**
 - Intégralement prise en charge par l'Etat
 - Prise en compte dans la dotation globale de fonctionnement



L'impact sur le trafic routier

- Analyse prospective (horizon 2027) avec et sans réalisation du projet
- Résultats :
 - **Faible impact du projet sur les niveaux de trafic**
 - **Augmentation** du trafic essentiellement due aux **projets en cours** sur le territoire
 - Saturation du giratoire des 4 chemins (même en l'absence de projet)



L'impact sur les réseaux et la gestion des déchets

- **Réseaux**
 - Prise en charge par l'Etat des travaux directement liés au projet
- **Gestion des déchets**
 - Collecte réalisée par des prestataires privés → à la charge de l'établissement



Les nuisances

Les nuisances sonores*

- **Mise à distance du bâti**
- **Orientation des cellules**
- **Étude** acoustique



Les nuisances lumineuses*

- **Orientation des éclairages :**
 - Très directive
 - Principalement vers l'établissement
- **Intensité variable**, asservie au système d'alerte
- **Étude** sur les nuisances lumineuses

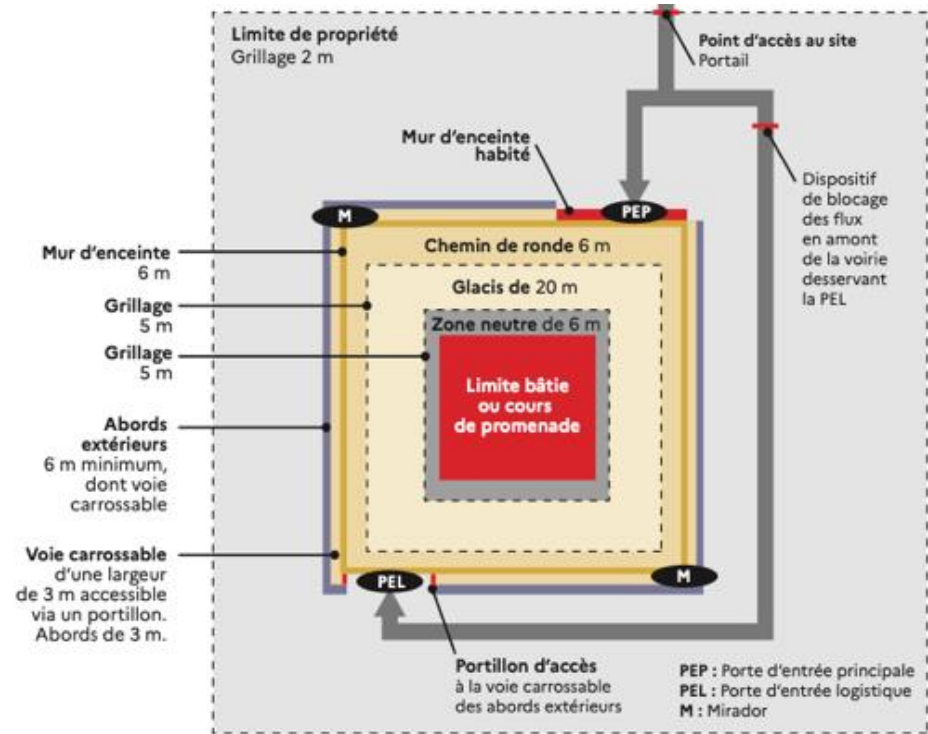


* Concernent en premier lieu les personnels et stagiaires de l'AFPA

La sécurité

- **Moyens humains :**
 - Surveillance et présence accrues des forces de sécurité intérieure, si besoin
 - ELSP : Possibilité de procéder à des contrôles en dehors de l'enceinte pénitentiaire

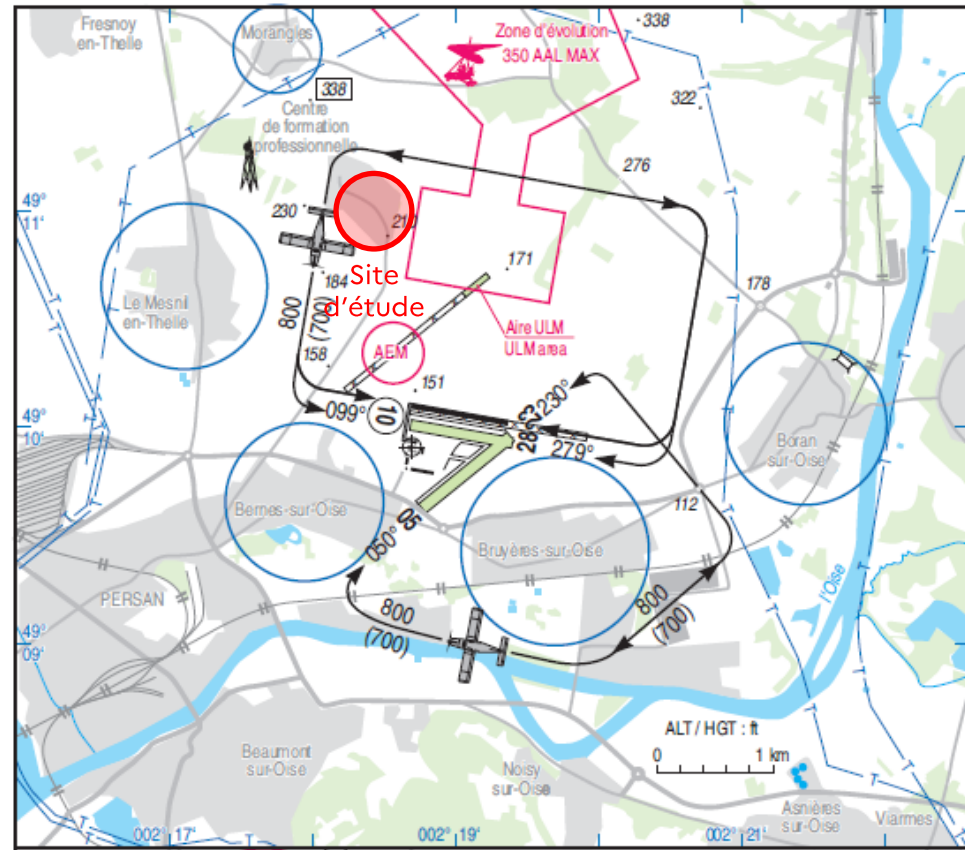
- **Dispositions architecturales visant à éviter les évasions :**
 - Détenus maintenus à l'intérieur de l'enceinte
 - Mise à distance du bâti



- Abords principalement fréquentés par : **avocats, familles de détenus et personnel pénitentiaire**

Les activités aéronautiques : Aéroport de Persan - Beaumont

- Distance au site :
 - Piste ULM et aéromodélisme : 800 m
 - Deux autres pistes : 1,6 km
- **Maintien possible de toutes les activités aéronautiques actuelles**
- **Seule mesure : Marque d'interdiction de survol < 300 m** (hors procédures d'atterrissage et de décollage)

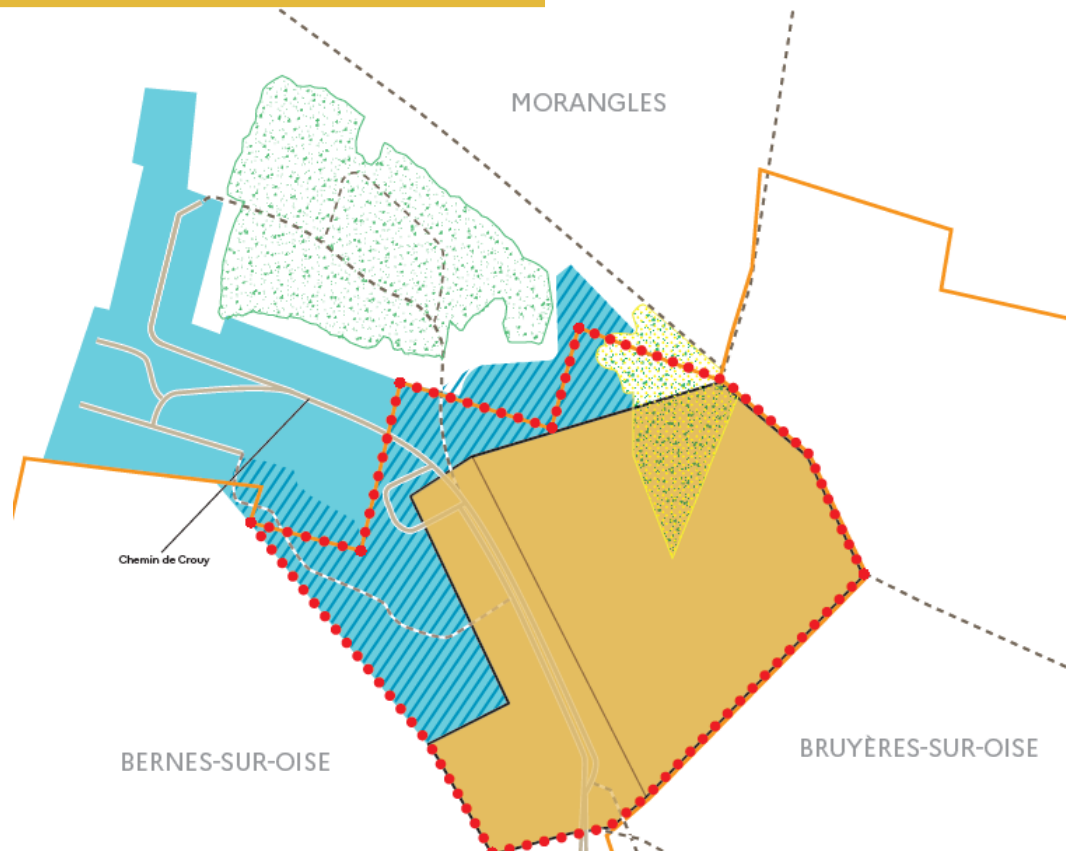


Interface avec l'AFPA

- Objectifs :
 - **Maintien sur site** des activités de l'AFPA
 - **Développer des synergies** entre les deux établissements
- Travail partenarial engagé avec l'AFPA depuis le printemps 2021
- **Confirmation de la faisabilité d'une coexistence** des deux activités.



Scénario préférentiel de réimplantation des activités de l'AFPA










Chemin de Crouy

MORANGLES

BERNES-SUR-OISE

BRUYÈRES-SUR-OISE

-  Espace boisé classé
-  Zone humide et boisement
-  Routes
-  Chemins
-  Limite communes

-  Emprises actuelles de l'AFPA
-  Terrains dédiés au relogement des plateaux de l'AFPA
-  Périmètre du site d'étude
-  Potentielle emprise de l'établissement pénitentiaire enceinte et hors enceinte

Le SDRIF

Le projet est **compatible** avec le document de planification régional : **Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)**.



Les emprises sont déjà, pour partie, artificialisées. La consommation d'espace agricole qu'impliquerait le projet prendrait la forme d'une encoche dans un vaste secteur agricole dont la continuité de serait pas remise en cause.

Le projet est un équipement dont **l'intérêt collectif**. Il dépasse le périmètre de la seule commune de Bernes-sur-Oise et même celui de l'intercommunalité → Pas d'impact sur les potentiels d'urbanisation communaux / intercommunaux.

LA CONCERTATION



Un double cadre réglementaire

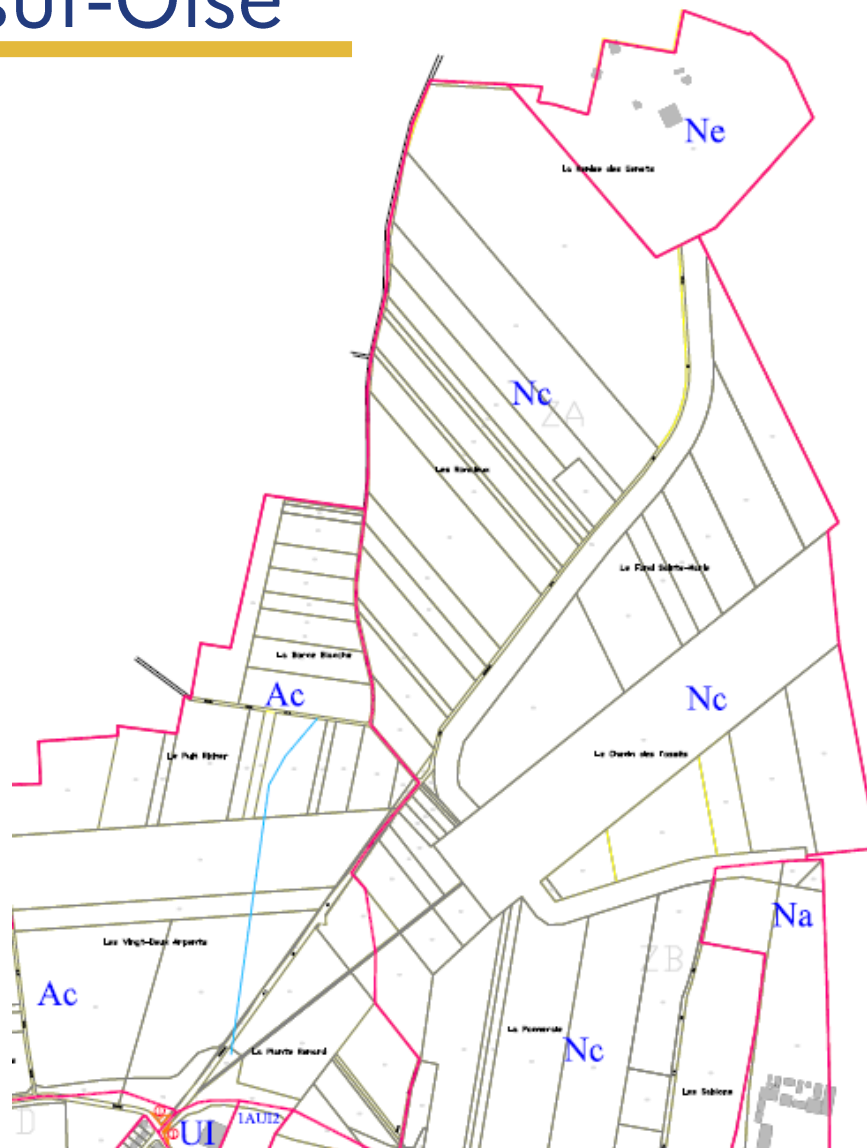


- **Code de l'environnement (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16-1) :**
 - **Projet** : opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur à 10 ha.

- **Code de l'urbanisme (article L.103-2) :**
 - **Mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU)** de la commune de **Bernes-sur-Oise** et probablement du PLU de la commune de **Morangles**.



Compatibilité avec le PLU de la commune de Bernes-sur-Oise



La procédure de MEC d'un PLU

Sept grandes étapes jalonnent cette procédure encadrée par l'État :



Echange avec l'autorité compétente en matière de PLU.



L'examen du dossier par le préfet.



L'examen conjoint par les personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique.



Avis de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité.



L'enquête publique unique, portant également sur la déclaration d'utilité publique du projet.



L'avis de l'autorité compétente en matière de PLU.



La mise en compatibilité des documents par arrêté préfectoral.

Exemple d'une MEC d'un PLU mise en œuvre

Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Lavau

> Création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation



- Principe d'implantation
- Hauteurs
- Plantations
- Accès
- Cheminements doux

Les objectifs de la concertation

- Informer le public sur la nature du projet
- Présenter les alternatives étudiées
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et les attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Bernes-sur-Oise et sur l'éventuelle MEC du PLU de la commune de Morangles



Nos attentes vis-à-vis de la concertation

**Positionnement /
orientation de
l'établissement pour réduire
les nuisances**



**Desserte en transports en
commun**



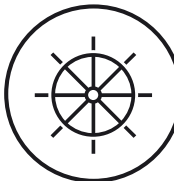
**Sécurisation du site et des
alentours**



**Raccordements et accès
routiers**



**Aménagements paysagers
et architecturaux**



**Déroulement des travaux
afin de réduire les nuisances**



Calendrier de la concertation préalable

5 janvier 2023

DÉMARRAGE de la concertation



Vendredi 6 janvier

13h30, Centre de Formation AFPA,
Chemin de Crouy, Bernes-sur-Oise

VISITE DU SITE D'ÉTUDE

Sur inscription**

www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr



Vendredi 20 janvier

de 14h à 17h30 à la Mairie
de Bernes-sur-Oise
(place de la Mairie)

**PERMANENCE
D'INFORMATION**



Mardi 7 février

de 14h à 17h30
à la Mairie de Morangles
(192 rue du Prieuré)

**PERMANENCE
D'INFORMATION**

16 février 2023

CLOTÛRE
de la
concertation



Lundi 9 janvier

19h30 à la salle des fêtes
de Bernes-sur-Oise (17 rue Verte)

RÉUNION PUBLIQUE



Mardi 31 janvier

18h à la Mairie de Bernes-sur-Oise
(place de la Mairie)

ATELIER PARTICIPATIF

Sur inscription** www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr

* Aux horaires d'ouverture habituels

** Dans la limite des places disponibles

Les modalités de concertation

- Dossier de concertation et registres (papier / dématérialisé) :

- Sur place :

- en mairie de Bernes-sur-Oise,
- en mairie de Morangles,
- en mairie de Bruyères-sur-Oise,
- en mairie du Mesnil-en-Thelle,
- en préfecture du Val-d'Oise à Cergy,
- en préfecture de l'Oise à Beauvais.



- En ligne sur : www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr

Chaque contribution fera l'objet d'une réponse par l'APIJ

Les suites de la concertation

Code de l'environnement :

- Mars 2023 : **Bilan des Garants** de la CNDP
- Mai 2023 : **Enseignements tirés par l'APIJ** de la concertation

Code de l'urbanisme :

- Préalablement au dépôt du dossier d'enquête publique : **Bilan de l'APIJ** de la concertation

BILANS

RÉUNION DE RESTITUTION

- Dresser le bilan de l'action de la concertation préalable avant l'enquête publique

- Obligatoire
- A l'issue de la concertation (2024)
- Porte sur un projet abouti
- Permet au public de :
 - S'informer sur le projet
 - Formuler des observations auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE

Prise en compte des observations du public – APIJ

Exemple : Projet Beaumettes 3



Limitation des covisibilités

Limitation des nuisances sonores

Poursuite du dialogue avec le public

Limitation des nuisances de chantier

Stationnement

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

- **Un droit constitutionnel** : « Tout personne a le droit (...) d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » (article 7 de la Charte de l'environnement du 1^{er} mars 2005 à valeur constitutionnelle).
- **Une autorité administrative indépendante**
- **Une mission** : la défense du droit du public à l'information et à la participation afin que le point de vue des citoyens soit pris en compte dans le processus de décision des grands projets d'aménagement et d'équipement.

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis
du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

Les enjeux de la concertation préalable

Le champ de la concertation est particulièrement large :

- Opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Les trois objets de la concertation :

1. Projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune,
2. Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bernes-sur-Oise et probablement de celui de Morangles.

Les missions des garants

Les garants ne prennent pas partie sur le fond du projet. Ils sont chargés de garantir :

- Les modalités de participation du public.
- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées.
- Le contenu et la qualité des outils d'information et de communication.
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public.
- La possibilité pour le public de poser des questions.
- Le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public.

À ce titre :

- À l'issue de la concertation, un bilan des arguments échangés est dressé.
- Le porteur du projet doit argumenter les réponses apportées aux contributions du public.

Rappel des prochains rendez-vous

5 janvier 2023

DÉMARRAGE de la concertation



Vendredi 6 janvier

13h30, Centre de Formation AFPA,
Chemin de Crouy, Bernes-sur-Oise

VISITE DU SITE D'ÉTUDE

Sur inscription**

www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr



Vendredi 20 janvier

de 14h à 17h30 à la Mairie
de Bernes-sur-Oise
(place de la Mairie)

**PERMANENCE
D'INFORMATION**



Mardi 7 février

de 14h à 17h30
à la Mairie de Morangles
(192 rue du Prieuré)

**PERMANENCE
D'INFORMATION**

16 février 2023

CLOTÛRE
de la
concertation



Lundi 9 janvier

19h30 à la salle des fêtes
de Bernes-sur-Oise (17 rue Verte)

RÉUNION PUBLIQUE



Mardi 31 janvier

18h à la Mairie de Bernes-sur-Oise
(place de la Mairie)

ATELIER PARTICIPATIF

Sur inscription** www.concertation-penitentiaire-nordfrancilien.fr

* Aux horaires d'ouverture habituels

** Dans la limite des places disponibles

MERCI DE VOTRE ATTENTION !
